



Conditionnalité – BCAE 8

Respecter la BCAE 8 : éléments favorables à la biodiversité → 3 critères à respecter :

- (1) - Déclarer un pourcentage d'Infrastructure Agro-Ecologiques minimum : au choix :

4 % (/TA*) minimum
d'IAE et/ou jachères

OU

7 % (/TA*) minimum
d'IAE et/ou jachères
et/ou cultures dérobées
et/ou cultures fixatrices d'azote
DONT 3 % minimum
d'IAE et/ou jachères

- ▶ Sont exemptées :
 - Exploitations avec une surface en terres arables inférieure à 10 ha
 - Exploitations avec au moins 75 % des terres arables en herbe/légumineuses ou avec au moins 75 % de la SAU en prairies permanentes ou temporaires
 - ⚠ Exploitations certifiées « Agriculture Biologique » non exemptées

- ▶ **Dérogation pour la campagne 2023** : → Possibilité de déclarer une grande culture (sauf Maïs, Soja et Taillis Courte Rotation) avec l'attribut « Jachère Ukraine », augmentant les surfaces en jachères considérées **au titre de la BCAE 8 uniquement**

- (2) - **Préserver les éléments topographiques** : maintien des haies (inf. à 10m de large) et maintien des mares et bosquets (inf. à 50 ares).
- (3) - **Ne pas tailler les arbres et haies entre le 16 mars et le 15 août**



Conditionnalité – BCAE 8

Définition : Éléments favorables à la biodiversité**

Définitions 2015-2022	Définitions 2023-2027	Elements favorables à la biodiversité	Surface équivalente
SIE (Surface d'Intérêt Ecologique)	IAE (Infrastructures Agro-Ecologiques)	Haies*	1 ml → 20 m ² IAE
		Alignements d'arbres	1 ml → 10 m ² IAE
		Arbres isolés	1 arbre → 30 m ² IAE
		Bosquets*	1 m ² → 1,5 m ² IAE
		Mares*	1 m ² → 1,5 m ² IAE
		Fossés non-maçonnes	1 ml → 10 m ² IAE
		Bordures non-productives	1 ml → 9 m ² IAE
		Murs traditionnels	1 ml → 1 m ² IAE
	Jachères	Jachères (Présence : 01/03 → 31/08)	1 m ² → 1 m ² IAE
		Jachères mellifères (Présence : 15/04 → 15/10)	1 m ² → 1,5 m ² IAE
	Eléments productifs	Cultures dérobées	1 m ² → 0,3 m ² BCAE8
		Cultures fixatrices d'azote	1 m ² → 1 m ² BCAE8

* Éléments topographiques à préserver obligatoirement

**  Aucun produit phytopharmaceutique ne doit être appliqué sur des éléments déclarés IAE